

LES TITRES FEDERAUX 2008 2009
N = la saison sportive soit du 01/09 au 31/08
N + 1 = la saison sportive suivante

NOM	DEFINITION	PUBLIC VISE	VALIDITE	TARIF	SUPPORT PHYSIQUE	COMMENTAIRE
LICENCE CANOË PLUS	<p>La licence Canoë Plus est le titre d'adhésion annuel de référence. Il existe la licence Canoë Plus adulte et la licence Canoë Plus jeune.</p>	<p>Tout public souhaitant pratiquer tout au long de l'année. Tout public souhaitant s'investir dans la vie du club</p>	<p>Du 01/09 N au 31/08 N</p>	<p>Jeune : 32,5 € Adulte : 42,5 € Tarifs N+1</p>	<p>La licence individuelle est envoyée automatiquement à l'adresse de l'adhérent</p>	<p>Elle donne accès à l'ensemble des services de la fédération. C'est la seule licence, qui donne accès aux compétitions inscrites au calendrier officiel de la fédération</p>
	<p>L'offre « Licence Canoë Plus Prim » donne accès à 5 mois d'adhésion gratuite à un nouvel adhérent à partir du 1^{er} avril.</p> <p>Il s'agit simplement de la nouvelle appellation de la licence 1^{er} avril.</p>	<p>Toute personne non licenciée désireuse de pratiquer dès la présente belle saison et de bénéficier de l'offre promotionnelle « nouvel adhérent »</p>	<p>du 1/04/N au 31/08/N+1 non renouvelable</p>	<p>Pour 2008/2009 Jeune : 32,5 € Adulte : 42,5 €</p>	<p>Attestation téléchargeable sur l'extranet fédéral du 01/04 N au 31/08 N A partir du 01/09 N+1 La licence Canoë Plus est envoyée automatiquement à l'adresse de l'adhérent</p>	<p>Elle donne accès aux mêmes services que la licence canoë plus.</p>
LICENCE CANOË FAMILLE	<p>Tout titulaire d'une licence Canoë Plus Jeune, (que ce soit un renouvellement ou une 1^{ère} adhésion), d'une nouvelle licence Canoë Plus Adulte, et d'une licence Canoë Plus Prim (Jeune eu adulte) permet à 2 membres de sa famille d'accéder à 2 licences Canoë Famille. On définit comme famille les personnes vivant à la même adresse que le titulaire de la licence canoë plus de référence</p>	<p>Les familles de tous les adhérents des catégories jeunes et de tous les nouveaux adhérents. Elle vise en particulier les parents des jeunes licenciés</p>	<p>1 an non renouvelable Elle est valable 17 mois dans le cas d'une souscription via une licence canoë prim' au 1^{er} avril.</p>	<p>10 €</p>	<p>Attestation téléchargeable sur l'extranet fédéral</p>	<p>Elle ne donne pas accès aux compétitions et aux formations diplômantes de la fédération. Elle donne accès au droit de vote. La licence Canoë Famille doit permettre d'accueillir des personnes pouvant s'investir bénévolement dans la vie du club</p>

NOM	DEFINITION	PUBLIC VISE	VALIDITE	TARIF	SUPPORT PHYSIQUE	COMMENTAIRE
LICENCE CANOË PAGAIES COULEURS	Licence Canoë Pagaies Couleurs permet à un nouvel adhérent de s'inscrire à une session PC. La délivrance de cette licence Canoë Pagaies Couleurs est subordonnée à l'inscription à une session PC	Toute personne non licenciée souhaitant participer à une session de certification Pagaies Couleurs.	De la date d'inscription à une session Pagaies Couleurs jusqu'au 31/08 N Non renouvelable	10 €	Attestation téléchargeable sur l'extranet fédéral	Elle ne donne pas accès aux compétitions et aux formations diplômantes de la fédération. Elle donne accès au droit de vote.
LICENCE CANOË PASS'	La licence Canoë Pass' est accessible aux nouveaux adhérents de – de 16 ans, pratiquant dans le cadres d'une activité à vocation éducative et sociale. Cette licence Canoë Pass' est liée à une convention entre la structure et un organisme tiers : ZUS, CEL, école, collège, lycée, maison de quartier, ...etc.	Tout Jeune de – de 16 ans entrant dans le cadre d'une convention avec un organisme tiers.	De la date de la signature de la Convention jusqu'au 31/08 N non renouvelable	7 €	Attestation téléchargeable sur l'extranet fédéral	Elle ne donne pas accès aux compétitions et aux formations diplômantes de la fédération. Elle donne accès au droit de vote.
FORFAIT CANOË TEMPO	Le forfait Canoë Tempo remplace la carte découverte. Il s'agit d'un forfait de titres de participation temporaires d'une journée que la structure souscrit auprès de la fédération. Un forfait minimum de 100 journées doit obligatoirement être souscrit au moment de l'affiliation de la structure.	Toutes les personnes souhaitant pratiquer ponctuellement dans un objectif de loisirs, de découverte, ...	Validité du forfait Du 01/09 N au 31/08 N Validité d'un titre 1personne, 1 jour.	Voir le tableau annexe. Le tarif unitaire est dégressif en fonction du volume de titres commandés.	Il n'y a plus de support physique du type de la carte découverte. Une attestation du forfait Canoë Tempo souscrit est téléchargeable sur l'extranet fédéral	Ce forfait comprend des titres de participation permettant : - Aux pratiquants d'avoir accès à la pratique et de bénéficier d'une assurance en indemnité dommages corporels - Aux dirigeants du club de bénéficiaire, grâce à la mutualisation nationale de ces titres, d'une assurance en responsabilité civile. Ce forfait simplifie les démarches relatives à la pratique temporaire au sein du club. Il est recommandé aux clubs de tenir à jour un listing nominatif renseigné.

NOM	DEFINTION	PUBLIC VISE	VALIDITE	TARIF	SUPPORT PHYSIQUE	COMMENTAIRE
<p>CARTE CANOË OPEN</p>	<p>La carte Canoë Open est accessible pour des pratiquants non licenciés souhaitant participer à une manifestation sportive donnant lieu à un classement. Cependant, ce classement n'est pas un classement fédéral officiel.</p>	<p>Toutes les personnes non licenciées souhaitant participer ponctuellement à une manifestation sportive donnant lieu à classement.</p> <p>Ce classement n'est pas un classement fédéral officiel</p>	<p>1 jour (le jour de la manifestation) pour 1 personne</p>	<p>3 €</p>	<p>Comme pour les cartes canoë Tempo, il n'a pas de support physique pour les cartes canoë Open</p> <p>Une attestation indiquant, entre autre, le nombre de cartes Canoë Open souscrit est téléchargeable sur l'extranet fédéral</p>	<p>Les cartes Canoë Open sont destinées à une clientèle non licenciée pour une pratique ponctuelle sportive, alors que les cartes du forfait Canoë Tempo sont destinées à une clientèle non licenciée pour un pratique temporaire de loisir.</p> <p>L'une et l'autre permettent, selon leur catégorie, de permettre l'accès à des services et de couvrir les pratiquants par une assurance en dommages corporels.</p> <p>La responsabilité civile des dirigeants est couverte par la souscription et la mutualisation de ces titres.</p>